

Procès-verbal du conseil municipal de la municipalité du village de Stukely-Sud

Lors d'une séance ordinaire du conseil de la municipalité du village de Stukely-Sud, tenue le quatorzième jour du mois de novembre deux mille seize à 19 heures à la mairie située au 101, place de la Mairie, sont présents :

le conseiller Denis Garneau, siège numéro 1
le conseiller Jean-Paul Barrette, siège numéro 2
la conseillère Francine De Rouin, siège numéro 3
la conseillère Céline Delorme Picken, siège numéro 5
le conseiller Christian Plante, siège numéro 6

Est absent : le maire Gérald Allaire

Le maire a remis une lettre de démission, à la directrice générale, datée du 11 octobre 2016 et effective à ce jour.

formant quorum sous la présidence du maire-suppléant Charles L'Heureux-Riel. La directrice générale et secrétaire-trésorière Louisette Tremblay consigne les délibérations. Il y a 35 personnes dans l'assistance.

2016.10.167 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Céline Delorme Picken et résolu de déclarer la séance ouverte à 19 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2016.10.168 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Francine De Rouin et résolu :

QUE le conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

1. *OUVERTURE DE LA SÉANCE*
2. *ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR*
3. *APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 12 SEPTEMBRE 2016*
4. *1^{ère} PÉRIODE DE QUESTION*
5. *CORRESPONDANCE*
 - 5.1. *Lettre du maire Gérald Allaire*
6. *ADMINISTRATION*
 - 6.1 *Gestion du personnel*
 - 6.2 *Trésorerie*
 - 6.2.1 *Comptes payés*
 - 6.2.2 *Comptes à payer*
 - 6.2.3 *Adoption des charges salariales*
 - 6.3 *Rapport des services municipaux*
 - 6.3.1 *Officier municipal (pas de rapport : vacances)*
 - 6.3.2 *Inspecteur forestier (pas de rapport : vacances)*
7. *AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS*

Aucun sujet requérant une résolution
8. *VOIRIE MUNICIPALE ET BÂTIMENTS*
 - 8.1 *MRC : proposition de résolution sur des droits sur les carrières et sablières.*

8.2 Attribution du contrat – Soumission pour fourniture pierres concassées Chemin Claude

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Eau

Aucun sujet requérant une résolution

9.2 Matières résiduelles

Aucun sujet requérant une résolution

10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.1 Recommandations du CCU

10.1.1 CCU16-09-902 Dossier no. 1: Demande de modification des arbustes du propriétaire de Transport MATH pour proposer une alternative de végétation en façade de la clôture suivant les résolutions nos 2015.04.347 et 2015.11.507.

10.1.2 CCU16-09-903 Dossier no 4: Matricule 9319-25-4049, lot 2 237 903, 570, Croissant du Président, zone RUR-6, PIIA, Corridor visuel d'intérêt supérieur - Demande de validation architecturale afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale de 68 mètres carrés.

10.1.3 CCU16-09-904 Dossier no 5: Matricule 9019-74-6818, 2 238 987, 7, Parc des Sapins, zone RUR-8, PIIA, Corridor visuel d'intérêt supérieur - Demande de validation architecturale afin de permettre la construction d'une remise de 12 pieds par 16 pieds dans la cour résiduelle avant.

10.2 Recommandations du comité toponymie

Aucun sujet requérant une résolution

11. SÉCURITÉ INCENDIE ET PUBLIQUE

Aucun sujet requérant une résolution

12. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

12.1 Action Memphré-Ouest : résolution d'appui projet Fonds Développement Territoire

13. DIVERS

13.1 Transport adapté pour nous (Quote-part 2017 au montant de 3 499.00 \$)

13.2 Centre des femmes : demande d'aide financière (100\$ plus location de salle)

13.3 Modification résolution 2013-05-106 : modification des signataires

13.4 Autorisation de signature : acquisition vente pour taxes (lot 2 238 365)

13.5 Autorisation de signature : acquisition vente pour taxes (lot 2 456 115)

13.6 Autorisation de signature : acquisition vente pour taxes (lot 2 237 920)

13.7 Autorisation de signature : vente des lots 2 237 920 et 2 237 921 à M. Sylvain Dupont (600\$ chacun)

14. 2^e PÉRIODE DE QUESTION

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2016.10.169 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 SEPTEMBRE 2016

Il est proposé par la conseillère Céline Delorme Picken et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2016 soit adopté

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4. 1^{ère} PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions du public sur le site internet de la municipalité www.stukely-sud.com

5. CORRESPONDANCE

5.1 Lettre du maire Gérald Allaire

La lettre de démission du maire est lue à haute voix par la directrice générale.

Madame la directrice générale annonce la vacance au poste de maire.

6. ADMINISTRATION

6.1 Gestion du personnel

6.2 Trésorerie

2016.10.170 6.2.1 COMPTES PAYÉS

Il est proposé par le conseiller Christian Plante et résolu :

QUE le conseil autorise le paiement d'une somme de 211 113.61 \$ pour les comptes payés de la liste mensuelle présentée le 11 octobre 2016, selon les disponibilités budgétaires mentionnées à ladite liste le 2016-10-11-1 faisant partie intégrante de la présente résolution.

M. le conseiller Denis Garneau, vote contre, à cause des travaux, il dit que les travaux ont été mal exécutés.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2016.10.171 6.2.2 COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller Christian Plante et résolu :

QUE le conseil autorise le paiement d'une somme de 422 739.79 \$ pour les comptes à payer de la liste mensuelle présentée le 11 octobre 2016, selon les disponibilités budgétaires mentionnées à ladite liste 2016-10-11-2 faisant partie intégrante de la présente résolution.

M. le conseiller Denis Garneau, vote contre, pour la même raison que pour les comptes payés.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2016.10.172 6.2.3 ADOPTION DES CHARGES SALARIALES

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Barrette et résolu

QUE le conseil entérine les charges salariales totalisant 29 063.10 \$ présentées le 11 octobre 2016, selon les disponibilités budgétaires mentionnées à ladite liste 2016-10-11-3 faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité du Village de Stukely-Sud dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont décrétées.

Louissette Tremblay, directrice générale et secrétaire-trésorière

6.3 Rapport des services municipaux

6.3.1 Rapport mensuel de l'officier municipal

Le rapport septembre 2016 sur l'émission de permis en aménagement, urbanisme et zonage préparé par l'officier municipal Bastien Lefebvre est non disponible (vacances).

6.3.2 Rapport mensuel de l'inspecteur forestier

Le rapport mensuel du mois de septembre 2016 de l'inspecteur forestier Émilio Lembo est non disponible (vacances).

7. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

Aucun sujet requérant une résolution.

8. VOIRIE MUNICIPALE ET BÂTIMENTS

2016.10.173 8.1 MRC Brome-Missisquoi : proposition de résolution sur des droits sur les carrières et sablières.

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 159-0416 la MRC Brome-Missisquoi a réitéré sa proposition de non-réclamation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stukely-Sud ainsi que la MRC Brome-Missisquoi ne sont en mesure de prévoir sur un horizon de cinq ans le transport de matériaux assujetti à la redevance qui pourrait transiger sur nos routes locales;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stukely-Sud pourrait être privée de redevance advenant qu'un important volume de matériaux transige sur son réseau local en provenance de carrières situées dans la MRC Brome-Missisquoi durant la durée d'une entente de cinq ans;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Brome-Missisquoi nous a transmis par courriel le 8 février 2016 un projet d'entente de non-réclamation réciproque relativement à la perception des droits provenant de l'exploitation de carrières et sablières situées sur les territoires de la MRC Brome-Missisquoi et de la municipalité de Stukely-Sud et ce pour une période de cinq ans;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de donner suite à ce projet d'entente de non-réclamation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Barrette et résolu:

1. **QUE** la direction générale informe la MRC de Brome-Missisquoi de la volonté du conseil de retenir la proposition d'entente proposée le 8 février 2016, non pas pour une période de cinq ans, mais sur une base annuelle et reconduite selon les termes à convenir entre les parties;
2. **QUE** la Municipalité de Stukely-Sud désire maintenir le dialogue en vue de la rédaction d'une entente annuelle à la satisfaction des parties et réitère sa pleine collaboration pour y parvenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2016.10.174 8.2 Attribution du contrat – Soumission pour fourniture pierres concassées Chemin Claude

CONSIDÉRANT QU'une invitation à soumissionner a été envoyée à 2 fournisseurs pour la fourniture et le transport de 1 850 tonnes métriques de pierres concassées pour le rechargement d'une portion du chemin Claude;

CONSIDÉRANT QU'un seul soumissionnaire a répondu à cette invitation, soit :

Normand Jeanson Excavation Inc.	14.50 \$/tm	26 825 \$ + tx
---------------------------------	-------------	----------------

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Barrette et résolu :

D'ACCORDER au seul soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et le transport de 1 850 tonnes métriques de pierres concassées pour un montant de 26 825 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Eau

Aucun sujet requérant une résolution

9.2 Matières résiduelles

Aucun sujet requérant une résolution

10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.1 Recommandations du CCU

2016.10.175 10.1.1 CCU16-09-902 Dossier no. 1 : Demande de modification des arbustes du propriétaire de Transport MATH pour proposer une alternative de végétation en façade de la clôture suivant les résolutions nos 2015.04.347 et 2015.11.507.

CONSIDÉRANT l'historique du dossier en référence aux résolutions nos 2015.04.347 et 2015.11.507;

CONSIDÉRANT la rencontre avec le propriétaire le 7 septembre dernier pour présenter un nouvel aménagement avec quatre (4) espèces d'arbustes tel que montré sur les photos déposées lors de la rencontre du 7 septembre ;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition présente un bel aspect visuel et est composé essentiellement de feuillus ;

CONSIDÉRANT QU'il y aura 1 arbuste devant chacun des poteaux de clôture et 1 arbuste entre chacun des poteaux permettant une bonne densité de végétation ;

Il est proposé par la conseillère Céline Delorme Picken et résolu:

QUE le conseil donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Stukely-Sud numéro CCU16-09-902 et accepte la demande de modification selon la proposition soumise le 7 septembre dernier par propriétaire de Transport MATH au matricule 8920-38-6630, 2179, route 112 ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2016.10.176 10.1.2 CCU16-09-903 Dossier no 4: Matricule 9319-25-4049 , lot 2 237 903, 570, Croissant du Président, zone RUR-6, PIIA, Corridor visuel d'intérêt supérieur - Demande de validation architecturale afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale de 68 mètres carrés.

CONSIDÉRANT la demande de permis de construction d'une résidence unifamiliale d'une superficie d'environ 73 mètres carrés sur le lot 2 237 903, plan produits Boréal – modèle standard ;

CONSIDÉRANT QUE les documents requis à la demande de permis ont été remis à l'officier municipal et présentés aux membres du CCU pour analyse ;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu discussions, échanges et analyse du dossier ;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement extérieur de la résidence sera en clin de bois embouffeté "v" joint posé horizontal de couleur naturel, la toiture en acier prépeint de couleur noir, les portes et fenêtres de couleur noir et le soffite et fascia de couleur noir;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité après analyse considèrent que le bâtiment respecte les critères d'évaluation du PIIA et que le bâtiment harmonise bien les matériaux et couleurs ;

Il est proposé par la conseillère Céline Delorme Picken et résolu:

QUE le conseil donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Stukely-Sud numéro CCU16-09-903 et accepte le projet de construction d'une résidence unifamiliale d'environ 73 mètres carrés avec le revêtement extérieur de la résidence sera en clin de bois embouffeté "v" joint posé horizontal de couleur naturel, la toiture en acier prépeint de couleur noir, les portes et fenêtres de couleur noir et le soffite et fascia de couleur noir, plan maison produits Boréal – modèle standard au matricule 9319-25-4049 , lot 2 237 903, 570, Croissant du Président, zone RUR-6, PIIA corridor visuel d'intérêt supérieur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2016.10.177 10.1.3 CCU16-09-904 Dossier no 5: Matricule 9019-74-6818, 2 238 987, 7, Parc des Sapins, zone RUR-8, PIIA, Corridor visuel d'intérêt supérieur - Demande de validation architecturale afin de permettre la construction d'une remise de 12 pieds par 16 pieds dans la cour résiduelle avant.

CONSIDÉRANT la demande de construction d'une remise de 12 pieds par 16 pied ;

CONSIDÉRANT QUE les documents requis à la demande de permis ont été remis à l'officier municipal et présentés aux membres du CCU pour analyse ;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu discussions, échanges et analyse du dossier ;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement extérieur de la remise sera en planches de bois de pruches de type Board n batten installés verticales de la même couleur que la résidence, la toiture en bardeau d'asphalte de couleur noir proposé mais suggéré brun foncé comme la tôle de la résidence ;

CONSIDÉRANT QUE les portes et fenêtres, soffite et fascia seront de couleur blanc ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité après analyse de la demande considèrent que le bâtiment respecte les critères d'évaluation du PIIA et que le bâtiment harmonise bien les matériaux et couleurs ;

Il est proposé par la conseillère Céline Delorme Picken et résolu:

QUE le conseil donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Stukely-Sud numéro CCU16-09-904 et accepte le projet de construction d'une remise de 12 pieds par 16 pieds dans la cour avant telle que décrite au matricule au matricule 9019-74-6818, 2 238 987, 7, Parc des Sapins, zone RUR-8, PIIA, Corridor visuel d'intérêt supérieur

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10.2 Recommandations du comité toponymie

Aucun sujet requérant une résolution

11. SÉCURITÉ INCENDIE ET PUBLIQUE

Aucun sujet requérant une résolution

12. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

2016.10.178 12.1 Action Memphré-Ouest : résolution d'appui projet Fonds Développement du Territoire

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Action Memphré Ouest (AMO), un organisme de concertation et de développement régional réunissant les municipalités d'Austin, d'Eastman, de Bolton-Est, du Canton de Potton, de Saint-Étienne-de-Bolton et de Stukely-Sud, travaille conjointement avec les municipalités de Saint-Benoît-du-Lac et du canton d'Orford, à créer un parcours de marche longue durée à même les chemins ruraux des municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans la mission d'AMO, soit de favoriser le sentiment d'appartenance sous régional et de mettre en valeur le milieu naturel, tout en faisant la promotion du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le parcours misera sur les attraits communs aux municipalités parcourues, soit les patrimoines naturel, paysager, religieux et historique;

CONSIDÉRANT QUE le parcours facilitera la consolidation ou le développement de services d'hébergement, de restauration et de commerces, ce qui engendrera des retombées économiques dans les collectivités;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit pleinement dans une démarche de développement durable en favorisant une activité physique à faible impact environnemental et en générant une activité socio-économique dans les collectivités;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs du projet s'inscrivent dans les orientations de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'AMO entend présenter, conjointement avec les municipalités de Saint-Benoît-du-Lac et du canton d'Orford, une demande de subvention de 40 300 \$ au Fonds de développement du territoire de la MRC de Memphrémagog pour un projet se chiffrant à 61 800 \$.

Il est proposé par le conseiller Christian Plante et résolu:

QUE la municipalité de Stukely-Sud appuie la présentation d'une demande de subvention de 40 300 \$ au Fonds de développement du territoire de la MRC de Memphrémagog pour un projet se chiffrant à 61 800 \$;

QUE la municipalité s'engage à verser la somme de 2 500 \$ en guise de contribution au projet en 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13. DIVERS

2016.10.179 13.1 Transport adapté pour nous (Quote-part 2017 au montant de 3 499.00 \$)

CONSIDÉRANT QUE dans la lettre datée du 23 septembre 2016, Transport Adapté Pour Nous inc. nous informe du montant de notre quote-part pour l'année 2017 ainsi que des prévisions budgétaires pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part pour l'année 2017 pour la Municipalité du Village de Stukely-Sud sera de 3 499 \$;

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Barrette et résolu :

DE RENOUVELER l'entente avec Transport Adapté Pour Nous inc. pour l'année 2017 et de confirmer la participation de la municipalité au dit transport adapté;

QUE la Ville de Waterloo nous représente comme ville mandataire;

D'APPROUVER les prévisions budgétaires 2017 de Transport Adapté Pour Nous inc. faisant partie intégrante de la présente résolution;

DE VERSER la quote-part pour l'année 2017 pour la Municipalité du Village de Stukely-Sud au montant de 3 499 \$ (pb 02.37000.970);

QUE soit nommé Madame Manon Bessette comme officier délégué au comité d'admissibilité;

QUE soit nommé Transport Adapté Pour Nous inc. comme organisme délégué pour gérer les argents et le service de transport adapté ;

QUE la municipalité accepte l'horaire suivant pour l'année 2017 :

- 52 semaines / année
- Lundi au dimanche de 7h00 à 22h00;

QUE la tarification soit de : 3.00 \$/passage partout sur le territoire
6.00\$/passage pour Granby, Cowansville, Sutton et Bromont
8.00 \$/passage pour Magog
31.50 \$/passage pour Sherbrooke
27.00 \$/livret de 10 coupons de 3.00 \$

Les accompagnateurs devront payer le même montant que l'utilisateur (sauf pour les accompagnateurs obligatoires et les déplacements vers Sherbrooke)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2016.10.180 13.2 Centre des femmes : demande d'aide financière (100\$ plus location de salle)

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier datée du 15 septembre 2016, du Centre des femmes de Memphrémagog qui vient à la rencontre des femmes par le biais de ses déjeuners à thèmes;

CONSIDÉRANT QUE des femmes de la municipalité profitent de ce programme;

Il est proposé par la conseillère Francine De Rouin et résolu :

QUE la municipalité verse un montant de 100 \$ comme soutien financier au Centre des femmes de Memphrémagog (pb 02-13000-996);

QUE la municipalité accepte de leur prêter la salle (bibliothèque) gratuitement un jeudi par mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2016.10.181 13.3 Modification résolution 2013-05-106 : modification des signataires

CONSIDÉRANT la résolution 2013.05.106 concernant un terrain sur le chemin des Ruisseaux;

Il est proposé par la conseillère Céline Delorme Picken et résolu :

QUE le maire suppléant et la directrice générale soient, et ils le sont par la présente, autorisés à signer tous les documents relatifs à cette transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2016.10.182 13.4 Autorisation de signature : acquisition vente pour taxes (lot 2 238 365)

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble, connu et désigné comme étant le lot numéro deux millions deux cent trente-huit mille trois cent soixante-cinq (2 238 365), mis en vente pour défaut de paiement de taxes le treize juin 2013, a été adjugé à la Municipalité, étant le seul enchérisseur;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble n'a pas été racheté ou retiré dans l'année qui a suivi le jour de l'adjudication par le propriétaire contre qui l'immeuble avait été vendu;

Il est proposé par la conseillère Céline Delorme Picken et résolu :

QUE le maire suppléant et la directrice générale soient, et ils le sont par la présente, autorisés à signer les documents nécessaires au transfert de la propriété au nom de la municipalité de Stukely-Sud.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2016.10.183 13.5 Autorisation de signature : acquisition vente pour taxes (lot 2 456 115)

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble, connu et désigné comme étant le lot numéro deux millions quatre cent cinquante-six mille cent quinze (2 456 115), mis en vente pour défaut de paiement de taxes le douze juin 2014, a été adjugé à la Municipalité, étant le seul enchérisseur;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble n'a pas été racheté ou retiré dans l'année qui a suivi le jour de l'adjudication par le propriétaire contre qui l'immeuble avait été vendu;

Il est proposé par la conseillère Céline Delorme Picken et résolu :

QUE le maire suppléant et la directrice générale soient, et ils le sont par la présente, autorisés à signer les documents nécessaires au transfert de la propriété au nom de la municipalité de Stukely-Sud.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2016.10.184 13.6 Autorisation de signature : acquisition vente pour taxes (lot 2 237 920)

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble, connu et désigné comme étant le lot numéro deux millions deux cent trente-sept mille neuf cent vingt (2 237 920), mis en vente pour défaut de paiement de taxes le onze juin 2015, a été adjugé à la Municipalité, étant le seul enchérisseur;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble n'a pas été racheté ou retiré dans l'année qui a suivi le jour de l'adjudication par le propriétaire contre qui l'immeuble avait été vendu;

Il est proposé par la conseillère Céline Delorme Picken et résolu :

QUE le maire suppléant et la directrice générale soient, et ils le sont par la présente, autorisés à signer les documents nécessaires au transfert de la propriété au nom de la municipalité de Stukely-Sud.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2016.10.185 13.7 Autorisation de signature : vente des lots 2 237 920 et 2 237 921 à M. Sylvain Dupont (600\$ chacun)

CONSIDÉRANT la résolution 2016.08.147 concernant l'offre reçue de Monsieur Sylvain Dupont afin d'acquérir les lots # 2 237 920 et 2 237 921 situés sur l'avenue des Sapins;

CONSIDÉRANT QUE ces lots sont non constructibles et ont été acquis par la municipalité lors de vente pour taxes;

Il est proposé par la conseillère Céline Delorme Picken et résolu :

QUE la municipalité accepte de vendre, à Monsieur Sylvain Dupont, les lots # 2 237 920 et 2 237 921 pour un montant de 600 \$ chacun plus taxes si applicables ;

QUE les frais de notaire et autres frais relatifs à cette transaction devront être assumés par l'acheteur;

QUE le maire suppléant et la directrice générale soient, et ils le sont par la présente, autorisés à signer tous les documents relatifs à cette transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

14. 2^e PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions du public sur le site internet de la municipalité www.stukely-sud.com

2016.10.186 15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Céline Delorme Picken propose la levée de la séance à 20 h 03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses autorisées dans le présent procès-verbal.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11^e jour du mois d'octobre 2016.

Louisette Tremblay, Directrice générale et secrétaire-trésorière

Charles L'Heureux-Riel
Maire-suppléant

Louisette Tremblay
Secrétaire-trésorière